

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 MAI 2021

Séance du Jeudi 27 Mai 2021

---oOo---

DELIBERATION N° 6
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Extrait de la réunion du 27 Mai 2021

ETAIENT PRESENTS

M. BANINO, Mme BARBUSSE, M. BASTID, Mmes BERGERI, BLANC, MM. BLANC, BOUAD, Mme BRESCHIT, M. BURGOA, Mmes CHAULET, CORBIERE, COUVREUR, DE GIRARDI, M. DELORD, Mme FARDOUX-JOUVE, MM. FUSTER, GAILLARD, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, LAURENT-PERRIGOT, MM. MALAVIEILLE, MEIZONNET, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MURRE, NICOLLE, NOGUIER, NURY, M. PECOUT, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PORTAL, PROCIDA, Mme PRUVOT, M. RIBOT, Mme SARTRE, MM. SERRE, SUAU, TIBERINO, VALADIER, VALY.

PROCURATION(S)

Madame BORIES pour Monsieur BANINO, Madame DHERBECOURT pour Monsieur VALADIER, Monsieur GRAS pour Monsieur TIBERINO, Monsieur ROSSO pour Monsieur BURGOA, Monsieur VALETTE pour Madame GIANNACCINI.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

N° 6



SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 MAI 2021

- VU le rapport n° 106 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
Entendu le Rapporteur, Monsieur DELORD
- VU l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les modalités de présentation de débat et de vote du Compte Administratif et notamment la nomination d'un élu autre que le Président en tant que Président de séance,
- VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les conditions de l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale,
- VU l'article L.3341-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la comptabilité de l'engagement des dépenses,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs mise en place par l'arrêté NOR/LBLB300011A du 21 octobre 2003,
- VU l'arrêté NOR/FPPA9610077A du 26 avril 1996, relatif à la comptabilité d'engagement des dépenses des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics,
- VU la délibération n° 02 du Conseil départemental en date du 27 mai 2021, approuvant le Compte de Gestion,
- VU les documents budgétaires de l'exercice 2020, Budget Primitif et Décisions modificatives,
- VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 25 mai 2021,
- VU les pièces du dossier,

Considérant que le Compte de gestion 2020 du Budget principal et le projet de Compte Administratif 2020 sont concordants,

A LA MAJORITE,

Madame BORIES est présente lors de l'examen de ce dossier.

Intervention de Monsieur BURGOA.

Madame LAURENT-PERRIGOT, Messieurs BOUAD et PISSAS, ayant quitté la séance, ne prennent pas part au vote du Compte administratif.

Monsieur MALAVIEILLE préside.

Opposition du groupe Rassemblement National.

Abstention des groupes Le Bon Sens Républicain, UDI et Indépendants.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats de l'exécution du budget ; ce document de synthèse compare à cette fin :

- *d'une part*, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- *d'autre part*, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Est précisé que le Compte administratif constate le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser.

ARTICLE 2 :

L'exécution budgétaire 2020 du Budget principal, sans la reprise des résultats de l'année 2019, se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de **1 091 746 423,33 euros** et d'un montant de recettes de **1 143 426 974,06 euros**.

Les résultats de chacune des sections intégrant les résultats reportés, sont les suivants :

Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	199 242 861,73	198 757 967,06
Solde d'exécution 2020	-484 894,67	
Résultats antérieurs reportés	-766 560,77	
Restes à réaliser	6 561 652,81	3 494 530,92
Résultat de clôture après restes à réaliser (Besoin de financement)	-4 318 577,33	

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	892 503 561,60	944 669 007,00
Résultat antérieur reporté		59 070 332,13
Résultat de fonctionnement		111 235 777,53
Restes à réaliser	71 152,01	
Résultat de fonctionnement après restes à réaliser		111 164 625,52

Restes à réaliser 2020 reportés sur l'exercice 2021

➤ La section d'investissement

Selon l'arrêté du 26 Avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser doivent correspondre à la différence entre le montant des droits et obligations nés au profit ou à l'encontre de la collectivité et le montant des titres de recettes ou de mandats émis.

Pour la section d'investissement, les dépenses reportées en investissement, et au titre des restes à réaliser, doivent être au plus égales aux dépenses engagées non mandatées.

L'exercice 2020 fait apparaître un montant à reporter de **6 561 652,81 euros** en dépenses et **3 494 530,92 euros** en recettes.

Dès lors, le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, reports compris, s'élève à **4 318 577,33 euros**.

➤ La section de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement, les dépenses reportées au titre des restes à réaliser s'élèvent à la somme de **71 152,01 euros**.

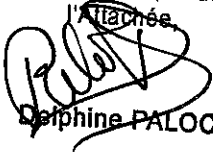
Est précisé que l'affectation du résultat de fonctionnement fera l'objet d'une délibération n° 10 lors de cette même séance budgétaire.

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

POUR AMPLIATION

Pour le Président et par délégation,


Delphine PALOC

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le :
- L'affichage le : 7 JUN 2021
- La transmission au représentant de l'Etat le : 7 JUN 2021

Pour le Président et par Délégation
Le Directeur adjoint


Stéphane BELTZUNG

Report dépenses Fonctionnement

Chapitre M52	Fonction M52	Article M52	Regroupement	Libellé	Montant
65	021	6535	65	Formation des élus	71 152,01
				TOTAL GENERAL	71 152,01

Arrêté à la somme de : soixante-onze mille cent cinquante-deux euros et 01 centimes

Report recettes Investissement

Chapitre M52	Fonction M52	Article M52	Regroupement	Libellé	Montant
13	221	1314	13	Communes et structures intercommunales	2 784 001,92
13	621	1321	13	Etat et établissements nationaux	45 000,00
13	64	1311	13	Etat et établissements nationaux	231 000,00
13	64	1312	13	Régions	165 600,00
13	64	13172	13	FEDER	184 000,00
13	738	1312	13	Régions	24 422,00
13	738	13172	13	FEDER	45 924,00
13	738	1318	13	Autres	14 583,00
				TOTAL GENERAL	3 494 530,92

Arrête à la somme de : trois millions quatre cent quatre-vingt-quatorze cinq cent trente euros et 92 centimes

Report dépenses Investissement

Chapitre M52	Fonction M52	Article M52	Regroupement	Libellé	Montant
018	564	2041721	20	Biens mobiliers, matériel et études	480,00
018	564	20421	20	Biens mobiliers, matériel et études	8 500,00
16	01	16878	16	Autres organismes et particuliers	460 000,00
20	0202	2031	20	Frais d'études	32 809,64
20	0202	2033	20	Frais d'insertion	5 612,00
20	0202	2051	20	Concessions et droits similaires	714 912,28
20	023	2051	20	Concessions et droits similaires	7 800,00
20	221	2031	20	Frais d'études	351 803,99
20	221	2033	20	Frais d'insertion	0,00
20	314	2031	20	Frais d'études	14 119,79
20	51	2031	20	Frais d'études	9 980,93
20	52	2051	20	Concessions et droits similaires	9 364,80
20	61	2051	20	Concessions et droits similaires	24 300,00
20	621	2033	20	Frais d'insertion	3 484,00
20	621	208	20	Autres immobilisations incorporelles	0,00
20	64	2031	20	Frais d'études	119 652,16
20	921	2051	20	Concessions et droits similaires	0,00
21	0202	2115	21	Terrains bâtis	0,00
21	0202	2153	21	Réseaux divers	26 974,28
21	0202	2157	21	Matériel et outillage techniques	4 309,11
21	0202	2181	21	Installations générales, agencements, aménagements divers	3 603,22
21	0202	2182	21	Matériel de transport	157 242,79
21	0202	21838	21	Autre matériel informatique	663 888,50
21	0202	21848	21	Autre matériel de bureau et mobilier	228 524,01
21	0202	2185	21	Matériel de téléphonie	64 454,28
21	0202	2188	21	Autres	691,92
21	023	21838	21	Autre matériel informatique	1 098,80
21	023	2188	21	Autres	3 288,00
21	314	21848	21	Autres matériels de bureau et mobilier	439,20
21	41	2188	21	Autres	8 792,88
21	50	21313	21	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	45 000,00
21	621	2111	21	Terrains nus	52 888,30
21	621	2157	21	Matériel et outillage techniques	60 290,50
21	621	2188	21	Autres	81 632,11
21	64	214	21	Constructions sur sol d'autrui	9 160,94
21	64	2157	21	Matériel et outillage techniques	9 587,03
21	738	2128	21	Autres agencements et aménagements	4 380,00
21	921	2157	21	Matériel et outillage techniques	14 152,64
21	921	2182	21	Matériel de transport	13 530,74

23	0202	231351	23	Bâtiments publics	96 514,35
23	0202	231352	23	Bâtiments privés	2 790,73
23	0202	231735	23	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 297,40
23	20	231312	23	Bâtiments scolaires	16 201,88
23	221	231351	23	Bâtiments publics	395 656,03
23	221	2317312	23	Bâtiments scolaires	4 843,80
23	221	231735	23	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	140 875,36
23	314	231351	23	Bâtiments publics	11 850,79
23	314	2316	23	Restauration des collections et œuvres d'art	6 330,00
23	315	231351		Bâtiments publics	18 304,80
23	315	2316		Restauration des collections et œuvres d'art	11 689,80
23	50	231313	23	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	4 166,13
23	50	23313,	23	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	20 626,24
23	50	231351	23	Bâtiments publics	7 471,92
23	51	231351	23	Bâtiments publics	8 853,83
23	64	231318	23	Autres bâtiments publics	136 584,00
23	738	2312	23	Agencements et aménagements de terrains	17 943,60
23	738	2312,	23	Agencements et aménagements de terrains	1 002,00
23	738	23153	23	Réseaux divers	20 700,60
23	921	231351	23	Bâtiments publics	4 400,50
204	221	20431	20	Biens mobiliers, matériel et études	8 000,00
204	311	204142	20	Bâtiments et installations	0,00
204	311	20421	20	Biens mobiliers, matériel et études	17 080,00
204	312	204141	20	Biens mobiliers, matériel et études	0,00
204	313	204141	20	Biens mobiliers, matériel et études	17 288,61
204	32	20421	20	Biens mobiliers, matériel et études	1 707,00
204	58	20421	20	Biens mobiliers, matériel et études	22 631,00
204	58	20422	20	Bâtiments et installations	900,00
204	64	20422	20	Bâtiments et installations	38 735,00
204	70	204142	20	Bâtiments et installations	0,00
204	928	20421	20	Biens mobiliers, matériel et études	558,60
204	928	20422	20	Bâtiments et installations	7 500,00
204	96	204121	20	Biens mobiliers, matériel et études	2 300 000,00
26	0202	261	26	Titres de participation	1 400,00
TOTAL GENERAL					6 561 652,81

Arrêté à la somme de Six millions cinq cent soixante un mille six cent cinquante-deux euros et 81 centimes